



Comptes de cloture succession sous contrôle judiciaire

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai été administratrice légale sous contrôle judiciaire de ma mère pendant 7 ans jusqu'à son décès l'année dernière.

J'ai transmis au juge des tutelles et au notaire les comptes de la dernière année en déficit à mon endroit.

L'avocat de l'une de mes soeurs demande les comptes. J'ai répondu qu'ils avaient été transmis comme le prévoit le code civil au juge des tutelles art 470 du code civil.

Depuis j'ai reçu un soit transmis du TI, précisant que les comptes de tutelle devaient être rapportés à la succession.

Ne s'agissant pas d'une tutelle mais d'une administration légale sous contrôle judiciaire et ayant déjà transmis les comptes au notaire de la succession suis-je obligée de les transmettre nouveau à un avocat ?

JE VOUS CONFIRME QU'IL N'Y A PAS D'ERREUR de mon fait, j'ai en main le jugement du 25 juin 2001 par lequel le T d'Instance de Draguignan émet un aggravation de la curatelle par ma nomination en qualité d'administratrice légale sous contrôle judiciaire. Un certificat de non recours a été émis. Donc en qualité d'administratrice j'ai répondu aux exigences de l'article 470 du cc à savoir la transmission des comptes au greffier en chef et dernièrement au notaire de la succession.

Aucun article du code ne prévoit la transmission des comptes à un tiers. Ma soeur n'ayant pas accepté la succession doit être considérée comme un tiers qui n'a pas qualité pour recevoir les comptes en dehors du notaire chargé de la succession.

Par Visiteur

Bonjour madame,

Vos propos comportent un certains nombres d'erreurs:

-Tout d'abord, l'administration légale sous contrôle judiciaire n'est possible qu'à l'égard des mineurs. Il ne peut donc s'agir d'une mesure telle que celle-ci.

Qu'au surplus, la quasi-totalité des règles applicables à la tutelle sont applicables à l'administration légale sous contrôle judiciaire.

Vous avez donc respecté la décision du tribunal d'instance.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.